



# MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 Rue de Paris BP 70013 GRETZ-ARMAINVILLIERS 77223 TOURNAN CEDEX

## ARRÊTÉ DU MAIRE N° 08-015

Arrondissement de MELUN

Réglementant le stationnement sur les parkings rues Thiers et  
Docteur Hutinel  
à GRETZ-ARMAINVILLIERS.

Télécopie 01 64 42 83 10

Téléphone 01 64 42 83 00

### *Le Maire de la commune de GRETZ-ARMAINVILLIERS*

- *VU* la loi du 2 mars 1982 modifiée,
- *VU* le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
- *VU* le nouveau Code de la Route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25 – R 417-1 à 417-13,
- *VU* l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes,
- *VU* l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment les articles 55 du Livre 1- 4 ème partie,
  
- *CONSIDERANT* les difficultés de stationnement sur les parkings rencontrées par les véhicules terrestres à moteurs dans les rues Thiers et Docteur Hutinel,
- *CONSIDERANT* le nombre important de véhicules utilitaires stationnant régulièrement sur les parkings rues Thiers et Docteur Hutinel,
- *CONSIDERANT* qu'en conséquence, il est nécessaire de réglementer le stationnement des véhicules sur les parkings rues Thiers et Docteur Hutinel,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** – à partir du 26 Mars 2008, le stationnement des véhicules utilitaires est interdit sur les parking rues Thiers et Docteur Hutinel, seul les véhicules autorisés pourront y stationner ( services techniques de la Mairie, CCAS, véhicules de secours), le présent arrêté n'aura pas d'effet les jours de marché.

**ARTICLE 2** – une signalisation conforme au Code de la Route sera mise en place.

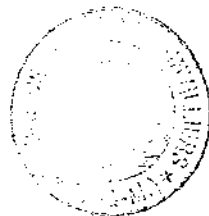
**ARTICLE 3** – Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Maire de GRETZ-ARMAINVILLIERS
- Monsieur le Commissaire Principal de Police de PONTAULT-COMBAULT.
- MM. Les gardiens de Police Municipale

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRETZ-ARMAINVILLIERS  
Le 25 Mars 2008

Jean-Paul GARCIA



Maire de GRETZ-ARMAINVILLIERS  
Conseiller Général.